Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF 04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	F-GSDG noir et Blanc Ecureuil AS 350 B3
Bénéficiaire (nom + téléphone)	GARDIENS / CAF

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
18/05/18	Pré de Mme Carles	Refuge Ecrins	4		1	La rotation de personnel est prévu pour le CAF de Briançon pour réparation plomberie + projet éolienne
18/05/18	Pré de Mme Carles	Refuge Pelvoux	2			

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Eviter de survoler la zone ci-jointe (carte Nid Aigles Ailefroide)

√ COPIE au secteur BRI/VALLOUISE

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 202 / 2018

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 17/05/2018

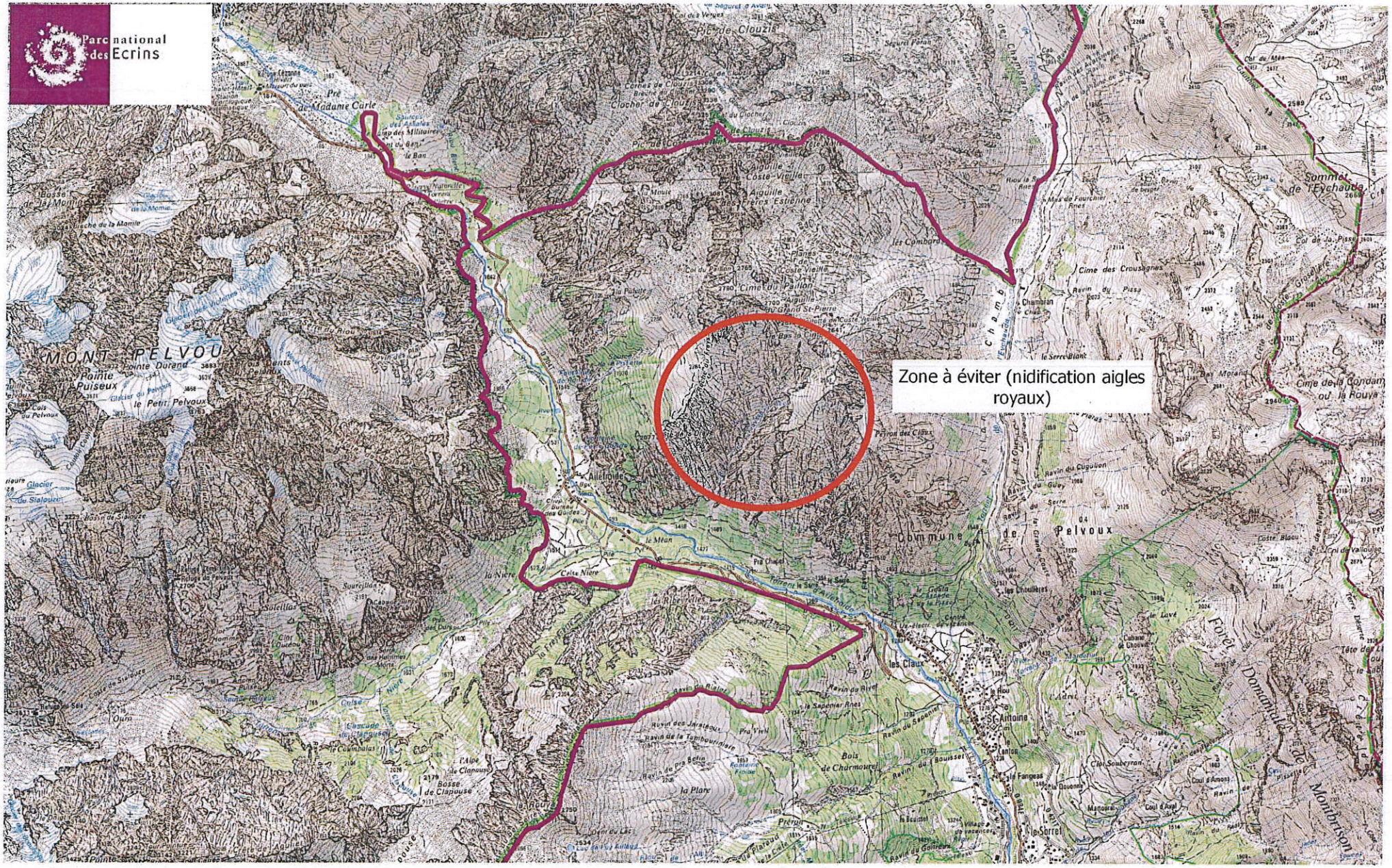
Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

PARC NATIONAL DES ECRINS

Nidification aigles royaux 2018 - Ailefroide



Parc national des Ecrins

copyright « © IGN – Scan 25 ® édition 2012 »